

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

**ARRETE REGLEMENTAIRE N° AR2024-69**  
**Portant règlementation de la circulation à Saint-Germain-sur-Ay plage**  
**du 12 au 14 juillet 2024**

Le maire de la commune de Saint-Germain-sur-Ay,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, La demande du 10 juillet 2024 de la présidente de l'Union des  
Commerçants et Artisans de Saint-Germain-sur-Ay,

CONSIDERANT QUE dans le cadre de la tenue de manifestations estivales à  
Saint-Germain-sur-Ay plage, il convient de règlementer la circulation du 12 au  
14 juillet 2024,

## ARRETE

**Article 1er :** le parking de la Snsm sera fermé et interdit de  
stationnement du 12 juillet à 16 h au 14 juillet 2024 1 heure ;

**Article 2 :** la route de la Mer sera fermée à la circulation, depuis  
l'intersection avec la rue du Sémaphore jusqu'à la cale, du  
13 juillet 2024, 14 heures au 14 juillet 2024, 1 heure du  
matin ;

**Article 3 :** la place Bienaimé Lavarde et les places de stationnement  
route de la Mer, entre la rue du Renard et l'allée des  
Myosotis, seront fermées à la circulation et interdites de  
stationner, le 13 juillet 2024 de midi à 20 heures ;

**Article 4 :** la matérialisation de ces fermetures sera mise en place par  
des barrières mises à disposition de l'Union des  
Commerçants et Artisans, chargée de cette matérialisation ;

**Article 5 :** M. Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lessay  
et M. Le Maire de Saint Germain sur Ay sont chargés  
chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent  
arrêté ;

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. Le Chef  
de la Brigade de Gendarmerie de Lessay.



Fait à Saint Germain sur Ay,  
le 11 juillet 2024  
Le Maire,  
Christophe GILLES